

## Inauguration du Parc Aventure de Chabrières



**Jeudi 4 avril 2019**

**à 11h00**

## Le Parc Aventure de Chabrières

Envie de jouer les équilibristes, de vous hisser au sommet d'un arbre ? Enfants ou adultes, votre voie est toute trouvée dans les Monts de Guéret. L'équipe assure votre encadrement sur ce nouveau parcours acrobatique en hauteur.

Le Parc Aventure de Chabrières est un espace d'activités ludique, sécurisé et équipé, qui se situe en Forêt de Chabrières à l'entrée du Parc Animalier des Monts de Guéret – Les loups de Chabrières. Ainsi, imaginez-vous comme Tarzan, parcourir la forêt d'arbres en arbres, à plusieurs mètres du sol. Plusieurs ateliers vous attendent comme : les ponts de singe, les sauts de Tarzan, les fils de funambule, et cela en toute sécurité, assurés par des lignes de vie. Vous évoluez en famille ou entre amis avec des niveaux de difficultés adaptés à tous.

**GRAND GUÉRET**  
Communauté d'Agglomération

L'Agglo vous propose  
**Le PARC AVENTURE DE CHABRIÈRES**

**Conditions d'accès**

- Accès interdit en dehors des heures d'ouverture et sans équipement de protection individuelle
- Accès uniquement sur présentation d'un filé de passage et en présence d'un opérateur de sécurité.
- Accès réservé aux personnes dont le poids est supérieur à 30 kg (parcours bleu) et inférieur à 110 kg
- Zone filé : de 3 à 7 ans avec présence obligatoire de l'adulte responsable supérieur au sol
- Parcours **ENFANTS** : accessible à partir de 7 ans (taille minimale 1m10) avec présence obligatoire de l'adulte/tuteur sur les installations pour les 7/8 ans et l'adulte/tuteur au sol à partir de 9 ans.
- Parcours **VIEF FAMILLES** : accessible à partir de 7 ans et l'adulte/tuteur au sol à partir de 9 ans.
- Parcours **BLEU ADULTES** : accessible à partir de 12 ans (taille minimale 1m40) avec présence obligatoire de l'adulte/tuteur au sol pour les mineurs.
- Accès réservé aux personnes aptes physiquement et mentalement
- Respectez les autres usagers du site
- Les opérateurs sont seuls juges pour accorder ou refuser l'accès au parcours
- En accident au parc, TOUS les utilisateurs acceptent implicitement et dans son intégralité le présent règlement
- Avoir suivi les explications de début de séance et réalisé le parcours test avec succès, qui doit être validé par un opérateur : condition obligatoire avant de partir sur les parcours.
- Effectuer le parcours sous la surveillance d'un opérateur et respecter l'ensemble des consignes et directives données.
- Avoir une connaissance des documents affichés relatifs aux consignes de sécurité et aux explications de l'équipement à utiliser aux différents marquages et signalisations utilisés qui ont été donnés lors des explications du début de séance pour la pratique autonome du parcours acrobatique.
- Respecter les consignes d'utilisation des ateliers et notamment les consignes particulières de progression et les consignes particulières de sécurité
- Respecter le nombre de personnes autorisées par plateforme, atelier, système
- Avoir une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur et les cheveux attachés
- La Communauté d'Agglomération décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité

**Contact**

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
Service Sports Nature  
+33 (0)5 55 41 04 48  
contact@spornature-montsdegueret.com  
facebook.com/spornaturemontsdegueret

Le Parc Aventure de Chabrières est un équipement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret financé grâce à la participation de :

La CREUSE Département, Nouvelle-Aquitaine, Union Européenne, Espace de la Montagne Centre de la Région Centre-Val de Loire

**DURÉE ILLIMITÉE pour tous les parcours** (hors pics de fréquentation)

**ASSUREZ-VOUS DE VOTRE CAPACITÉ À EFFECTUER LE PARCOURS AVANT VOTRE PASSAGE EN CAISSE**  
**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE ENSUITE**

**POUR ÉVOLUER EN TOUTE SÉCURITÉ : LIGNE DE VIE CONTINUE système BORNACK**

Parcours Initiation  
Parcours Enfants  
Parcours Familles  
Parcours Adultes  
Filé  
Départs  
Arrivées  
Caisse  
Accès  
Parking  
Parking Péd  
L'Agglo vous propose

L'idée de ce parcours est de renforcer aussi l'attractivité sur le site de Chabrières et ainsi de créer un pôle d'activité de loisirs entre Les loups de Chabrières et le Parc Aventure, tout en valorisant l'espace forestier. Le parcours permet de prendre conscience de la nature qui nous entoure en respectant l'environnement.

### Les parcours

Trois parcours et une zone filé sont proposés :

- **Le parcours enfants** : accessible à partir de 7 ans (taille minimale 1m10) avec présence obligatoire de l'adulte/tuteur sur les installations pour les 7/8 ans et l'adulte/tuteur au sol à partir de 9 ans.

- **Le parcours familles** : accessible à partir de 9 ans (taille minimale 1m30) avec présence obligatoire de l'adulte/tuteur au sol.
- **Le parcours adultes** : accessible à partir de 12 ans (taille minimale 1m40) avec présence obligatoire de l'adulte/ tuteur au sol pour les mineurs.
- **La zone filet** : accessible de 3 à 7 ans avec présence obligatoire de l'adulte responsable superviseur au sol.

## La sécurité

La sécurité est essentielle et permet de profiter en toute tranquillité du Parc Aventure. Avant de commencer, un opérateur qualifié veillera à expliquer l'utilisation des installations et de la ligne de vie et contrôlera, de ce fait, l'autonomie du participant sur les parcours.

Pour évoluer en toute sécurité, le « système Bornack » est installé. Il vous permet de ne jamais être étaché de la ligne de vie. Une fois reliés au système de sécurité, les deux mousquetons, interconnectés, ne peuvent s'ouvrir qu'à tour de rôle.

## Les tarifs

- **Parc acrobatique** :
  - **Zone filet** : gratuit
  - **Parcours Enfants** : 10 €
  - **Parcours Familles (+ Enfant)** : 14 €
  - **Parcours Adultes (+ Enfant + Familles)** : 16 €
- **Loups de Chabrières + parc acrobatique** :
  - **Parcours Enfants** : 16 €
  - **Parcours Familles (+ Enfant)** : 20 €
  - **Parcours Adultes (+ Enfant + Familles)** : 25 €.

## Ouverture du Parc Aventure

En 2109, le Parc Aventure de Chabrières ouvre ses portes, du 6 avril au 3 novembre :

- Du 6 avril au 5 mai et du 21 octobre au 3 novembre : tous les jours de 13h30 à 18h,
- Du 8 mai au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre: les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 13h30 à 18h,
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : tous les jours de 10h à 19h.

## Les financements

Le Parc Aventure de Chabrières fait partie du programme de structuration de la Station Sports Nature. C'est dans le cadre d'un appel à projet « programme FEDER Massif Central 2014-2020 » que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a été retenue.

Ce projet a été monté grâce à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de **l'Office National des Forêts**.

Le coût du Parc Aventure de Chabrières est de **175 500 € HT**, répartis de la manière suivante :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour 30 % ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine pour 20 % ;
- Le FEDER Massif-Central pour 40 % ;
- Le Conseil Départemental de La Creuse pour 10 %.

**La conception du Parc Aventure de Chabrières** a été réalisée par la société **Arbre et Aventure**.

## La Station Sports Nature des Monts de Guéret



Compétente en matière de développement des sports de nature, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est consciente des enjeux que représentent les activités de pleine nature à la fois pour l'économie locale (tourisme et loisirs), l'attractivité et l'image du territoire, la qualité et la préservation de son identité.

Les objectifs du Grand Guéret, via la Station Sports Nature, sont de :

- Valoriser et préserver un territoire nature,
- Développer le tourisme et l'économie locale,
- Coordonner et organiser les sports de nature,
- Accroître la notoriété du Grand Guéret.

La mise en œuvre de cette compétence se traduit par :

- L'aménagement et le développement des sports de nature autour de 4 spots majeurs du territoire :
  - Anzême / Jouillat ;
  - Glénic ;
  - Chabrières ;
  - Maupuy / Courtille ;
- L'aménagement, la gestion et l'entretien des itinéraires et sites de pratique ;
- La labellisation des activités (rando, VTT, trail...) ;
- Le développement de nouveaux produits sportifs et touristiques. C'est dans ce cadre que le Parc Aventure de Chabrières a été créé.

Pour développer l'activité économique liée au tourisme et aux loisirs, le Grand Guéret profite d'un territoire aux multiples atouts, propice à la découverte du sport : les Monts de Guéret.

Les Monts de Guéret s'insèrent dans un environnement protégé, mais très facile d'accès. Avec une altitude maximale de 686 m au cœur d'un massif forestier de 2 000 hectares, ils constituent les premiers reliefs depuis l'Ouest de la France pour les pratiques de pleine nature.

Dotés d'espaces naturels remarquables, de superbes panoramas, de 150 km de ruisseaux et rivières et de 41 hectares de plans d'eau, les Monts de Guéret offrent un terrain de jeux autour d'activités terrestres, nautiques et aériennes !

La Station Sports Nature des Monts de Guéret a été créée en 2013 et propose désormais des espaces d'activités à découvrir toute l'année :

- Des activités estivales encadrées ouvertes à tous (dès 7 ans),
- La location de matériel pour la pratique autonome (VTT, VAE, Canoë, Matériel de Swin Golf...),
- Des activités pédagogiques encadrées par des éducateurs diplômés ouvertes toute l'année,
- Des week-ends et séjours sports nature (VTT, trail, Aventure, Descente VTT...),
- Des animations loisirs et découverte de l'environnement (astronomie, faune, flore, patrimoine...).

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
9 avenue Charles de Gaulle  
BP302  
23006 Guéret Cedex  
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01  
[direction.generale@agglo-grandgueret.fr](mailto:direction.generale@agglo-grandgueret.fr)  
[www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr)

**CONTACTS PRESSE :**

**Agathe QUELET** – Chargée de mission Relations presse et événementiel – [agathe.quelet@agglo-grandgueret.fr](mailto:agathe.quelet@agglo-grandgueret.fr)  
– Tel : 05.55.41.04.08